

la du **feuille** **BOIS**

Journal municipal
d'informations
de La Ville du Bois

NUMÉRO

141

Mars 2019

• Vivre ensemble •

**Et si on agissait pour préserver
notre cadre de vie ?**

⊕ d'actualités sur www.lavilledubois.fr



• RETOUR EN IMAGES •



© Olivier Lévêque

VENDREDI 25 JANVIER

VŒUX DU MAIRE

La traditionnelle cérémonie des vœux du maire à la population s'est déroulée à l'Escale en présence de Marie-Pierre Rixain, députée de l'Essonne et Sandrine Gelot, conseillère départementale et maire de Longjumeau. Suite aux discours, les élus ont distingué 4 Urbisylvains pour leur engagement associatif en leur remettant la médaille de la ville (voir page 12) et ont remis les prix du concours des illuminations.

SAMEDI 26 JANVIER

CONCERT DU NOUVEL AN

La France était à l'honneur lors de ce concert des élèves et des professeurs du conservatoire municipal de musique. Au programme : Ravel, Bizet, Gounod, Delibes ou encore Debussy.



SAMEDI 26 JANVIER

REPAS DES SENIORS

Environ 200 seniors ont répondu présent à l'invitation de la municipalité. Chaque année à l'occasion des vœux, un repas et une animation leur sont offerts. Une bonne occasion de se retrouver pour partager un moment festif.

© Olivier Lévêque

MADAME, MONSIEUR,



Nous avons transmis à l'Association des Maires d'Île de France (AMIF), courant janvier, les doléances de nos habitants. Celles-ci concernent l'Etat, mais aussi l'équipe municipale.

En ce qui concerne l'Etat, selon la synthèse effectuée, l'augmentation du pouvoir d'achat pour tous, par la hausse des salaires et des retraites et par la suppression de la CSG, représente un peu plus de 50% des doléances exprimées. La réduction jugée nécessaire des dépenses de l'Etat en regard notamment du montant de la dette qui ne fait qu'augmenter, le maintien, jugé injustifié, des avantages accordés aux membres actuels ou anciens de nos institutions, et l'inégalité sociale des travailleurs, sont pointés du doigt en ces périodes difficiles. Le référendum d'initiative citoyenne ainsi que la comptabilisation du vote blanc, n'arrivent qu'en 6e position soit environ 12.5% des doléances exprimées. La suppression de l'ISF ainsi que la demande d'une fiscalité plus juste, soit 5% chacune des doléances exprimées, clôturent globalement celles-ci.

En ce qui concerne l'équipe municipale, la principale revendication concerne, à juste titre, la voirie dont l'état s'est dégradé sérieusement au fil du temps. Nous allons donc y remédier, sachant que là où il y a des travaux importants de construction, il faudra encore attendre un peu. La baisse du montant des dotations actuelles accordées à la commune, comparée à ce que nous avons en 2014, représente annuellement 625 000 euros. En conséquence, le budget communal ne permet pas de tout faire. Certes, nous aurions pu faire des choix différents, ne pas

réaliser par exemple les travaux de lutte contre les inondations dues aux précipitations atmosphériques, sachant que les ouvrages (enterrés) ne sont plus visibles (ce qui n'est pas le cas de la voirie) ou tout simplement compenser cette perte financière par une augmentation des impôts de l'ordre de 14%.

La seconde revendication concerne l'amélioration des transports, jugés insuffisants. Cette revendication, portée par vos élus locaux ainsi que ceux de la Communauté d'agglomération, qui est organisatrice des transports, devrait évoluer prochainement. La ligne Meyer DM17B devrait relier les gares RER B d'Epinaux-sur-Orge et d'Orsay-le Guichet, en passant par Villejust et la zone d'activité de Courtaboeuf.

La troisième revendication, nuancée cependant par un niveau certain d'incivilité reconnu, concerne la propreté de la ville y compris la présence des herbes folles au niveau des clôtures. Tout en améliorant ce point, sachez que la législation interdit depuis longtemps l'utilisation des produits phytosanitaires et que depuis le 1er janvier 2019, leur utilisation et leur achat par les particuliers sont interdits. La commune ne pouvant pas budgétairement faire face à ce surcroît de main d'œuvre, les habitants sont invités à désherber au ras de leurs clôtures au même titre que l'on doit déneiger sa portion de trottoir.

Cordialement

VOTRE MAIRE,

Jean-Pierre Meur

La Feuille du Bois - Journal municipal mensuel d'informations - Tirage : 3 400 exemplaires

Éditeur : Mairie de La Ville du Bois - Place du Général de Gaulle - 91620 / Tél. : 01 64 49 59 49 - www.lavilledubois.fr

Directeur de publication : Jean-Pierre Meur / **Co-directrice :** Régine Donneger / **Adjoint au maire délégué à la communication :**

Dimitri Lavrentieff / **Rédactrice en chef :** Julie Blanvillain Service Communication avec la collaboration des élus, des associations et des services municipaux Tél. : 01 64 49 55 38 / communication@lavilledubois.fr / **Photos :** Julie Blanvillain et autres contributeurs /

Conception : Emendo / **Impression :** Imprimerie Payard - Juvisy-sur-Orge



La Ville du Bois
jumelée avec
Tirschenreuth

Distribution de «La Feuille du Bois»

Un problème de distribution ?

Contactez le service Communication : 01 64 49 55 38
ou communication@lavilledubois.fr



CADRE DE VIE

Nous pouvons tous agir pour mieux vivre ensemble

Grâce à quelques petits gestes du quotidien, une dose de civisme et un peu de compréhension, nous pouvons tous agir pour rendre notre ville plus belle et plus agréable à vivre.



Pour un quotidien plus calme et apaisé

Afin de préserver la tranquillité publique, la Ville a pris un nouvel arrêté réglementant le bruit, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution.



> Chacun peut agir !

Ainsi, de jour comme de nuit, les occupants des locaux d'habitation doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour que le voisinage ne soit pas troublé par des comportements bruyants.

Les propriétaires de chiens sont également tenus de veiller à la tranquillité de leurs voisins. Si le comportement de l'animal le justifie, il pourra être interdit de le laisser dans un jardin ou un enclos durant la nuit.

Les travaux, le bricolage ou l'entretien d'espaces verts produisant une nuisance sonore devront être effectués les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h30 à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Les véhicules à moteur ne doivent pas émettre de bruits susceptibles de causer une gêne aux autres usagers. Pour rappel, l'usage de l'avertisseur sonore en ville n'est autorisé qu'en cas de danger immédiat.

Des dispositions supplémentaires s'appliquent aux chantiers et aux locaux professionnels.



Pour des espaces publics propres et entretenus

L'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène. Les mesures prises par la collectivité ne peuvent donner de résultats satisfaisants qu'avec le civisme et le concours des habitants, auxquels des obligations sont imposées dans l'intérêt de tous. La Ville a décidé de réglementer l'entretien des voies publiques à travers un arrêté.



Le sable de l'aire de jeux place Beaulieu est régulièrement nettoyé.



> Chacun peut agir !

L'entretien des voies publiques est régulièrement effectué par les agents municipaux ou par une entreprise spécialisée. En complément de ces actions, la propreté des trottoirs incombe aux propriétaires, syndics gestionnaires de copropriétés, locataires... qui sont tenus d'assurer le nettoyage et le désherbage des trottoirs sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. Désherber le long des murs, cela signifie arracher ou biner, en excluant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ou phytosanitaires.

Les saletés, déchets et végétaux collectés lors des opérations de nettoyage et de désherbage doivent être ramassés et évacués selon leur nature, et non dans le caniveau !

Les riverains sont également tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques et privées.

Afin de maintenir la ville propre, la Ville interdit le dépôt de déchets sur la voie publique (trottoirs compris !). Lorsqu'ils ne sont pas collectés en porte à porte, les déchets ou les objets encombrants doivent être déposés dans le réseau de déchèteries du SIREDOM (liste disponible sur www.lavilledubois.fr).





Pour un déneigement optimal aux yeux de tous

Chaque hiver, les services Techniques s'organisent en prévoyant à l'avance les moyens humains et matériels nécessaires au déblaiement des axes principaux. En cas de chute de neige, une équipe d'astreinte est mobilisée. Leur mission est d'épandre du sel de déneigement sur les voiries communales selon un plan d'action et un parcours bien défini : en premier les voies prioritaires, puis les voies secondaires et enfin les voies tertiaires. A noter : les voies principales ont souvent besoin de plusieurs passages, c'est pourquoi certaines voies secondaires et tertiaires (impasses et rues pentues) sont parfois déneigées bien plus tard. Les voies privées doivent être traitées par les riverains. Les agents ne pratiquent pas de déneigement à la lame sur les voies secondaires et tertiaires. Le passage de la lame est prévu uniquement dans le cadre de chutes de neige exceptionnelles, à partir de 10-15 cm, sur les axes principaux. Ce fut le cas lors de l'épisode neigeux du 29 janvier.



> Chacun peut agir !

Des bacs à sel sont répartis dans toute la ville sur les voiries à forte pente. Ils sont mis à la disposition des Urbisylvains pour une utilisation ponctuelle et locale sur la chaussée, devant les domiciles et les sorties de garages. Le salage est l'action de répandre du sel sur la chaussée afin de faire fondre la pellicule de glace ou de neige compactée. Le sel peut être épandu avant en prévention ou après en action curative. Malheureusement, sur certaines rues, la circulation des véhicules est trop faible pour accélérer le mélange du sel à la neige et la faire fondre rapidement, il n'y a donc pas d'autre action possible. En cas de neige ou de verglas, il appartient à chaque riverain d'assurer la sécurité du passage sur le trottoir le long de sa propriété sur une largeur d'un mètre au moins. La neige peut être stockée en tas sur le trottoir de manière à ne pas gêner le passage et/ou mise sur le caniveau.

Dans tous les cas, il faut faire preuve de patience et de compréhension, l'ensemble de la commune ne peut être déneigé en un claquement de doigt !



aux déjections canines !

Les détenteurs d'animaux doivent veiller à ne pas laisser salir et dégrader le domaine public, sous peine d'une amende de 68€. Des sacs Toutounet sont à votre disposition place Beaulieu, et désormais place du Général de Gaulle (devant la mairie), square Jean Moulin et rue des Cailleboudes/voie des Postes. Il n'y a plus aucune excuse pour ne pas ramasser les déjections de son animal !

RETOUR SUR

l'épisode neigeux du 29 janvier

Une équipe de 3 agents et 2 véhicules furent mobilisés dans la nuit de mardi à mercredi de 21h15 à 6h45 sans interruption afin de dégager les voies communales.

Au vu des quantités importantes de neige, les rues principales ont été déblayées à plusieurs reprises à la lame de déneigement et les axes secondaires au fur et à mesure en fonction des possibilités.

Une seconde équipe a pris le relais le mercredi matin afin de traiter les voies tertiaires en impasse et certaines rues très pentues où il est difficile d'accéder avec les véhicules de déblaiement.



3h30 passage de la lame de déneigement



6h45 la voie des Postes est dégagée

La propreté de la ville est l'affaire de tous, c'est pourquoi nous sollicitons votre participation à l'effort collectif

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Comment accéder à la fibre ?

A ce jour, toutes les habitations de la commune ne sont pas encore éligibles au Très Haut Débit (THD). En effet, seuls 81% des foyers sont réellement éligibles aux offres d'accès Internet en fibre optique FttH (fibre jusqu'à la maison) actuellement disponibles sur la commune.



Cette situation s'explique d'une part, par les nouvelles constructions qui ne sont pas encore desservies par l'opérateur d'infrastructure (COVAGE) en charge du déploiement sur la commune ; d'autre part, par les logements collectifs plus anciens, mais n'ayant pas encore de convention signée avec l'opérateur COVAGE, et qui n'ont donc pas encore pu être équipés en fibre optique dans leurs parties communes ; et enfin par la difficulté

d'accès à certaines habitations individuelles plus isolées.

Cette situation devrait s'améliorer dans les mois à venir grâce à l'installation de 4 nouveaux points de raccordement (armoires de rue). Ils sont destinés à améliorer la desserte optique existante et à mettre le réseau aux normes des opérateurs nationaux (Orange, Free, Bouygues et SFR) de façon à pouvoir les accueillir à partir de la fin de l'année 2019.

Quelles sont les conditions pour être éligible ?

VOUS HABITEZ UN LOGEMENT INDIVIDUEL ? IL FAUT :

- Un Point de Branchement Optique (PBO) à proximité en aérien (en général poteau) ou dans une chambre enterrée.
- Un fourreau entre la chambre enterrée et le domicile (à votre charge si domaine privé). Ce fourreau, même déjà occupé, peut être utilisé s'il est en bon état.
- En général, la fibre prend le même chemin que le câble téléphonique.

Vous pouvez vérifier votre éligibilité sur le site

<https://www.covage.com/>

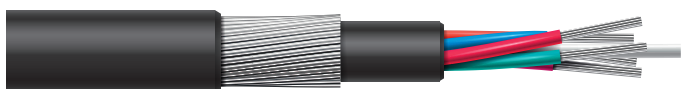
Votre interlocutrice unique est

cecile.hannuna@covage.com

VOUS HABITEZ UN LOGEMENT COLLECTIF (IMMEUBLE OU LOTISSEMENT) ?

- Une convention doit être signée entre le syndic et COVAGE, afin que ce dernier puisse réaliser les travaux d'équipement en fibre optique, et ainsi rendre les logements éligibles.
- Au préalable, il est nécessaire que les infrastructures de génie civil en matière de télécommunication aient été installées par Orange, par le promoteur, ou par l'aménageur.
- Enfin il est nécessaire que toute nouvelle construction fasse l'objet d'une déclaration par la Mairie au Service National des Adresses avec copie à COVAGE.

Dans ce cas il convient que vous preniez contact avec votre syndic ou votre gestionnaire pour vérifier que les conditions précédentes sont remplies, charge pour lui de faire les démarches nécessaires auprès des services concernés.



GRAND DÉBAT NATIONAL

Une réunion locale pour débattre



Le Gouvernement a engagé un grand débat national permettant à toutes et tous de débattre de questions essentielles pour les Français. Venez vous exprimer à La Ville du Bois lors d'une réunion organisée par la municipalité le jeudi 14 mars de 19h à 21h dans la salle HG Adam à l'Escale (14 chemin des Berges).

Organisée sous la forme d'une assemblée plénière où chacun aura la parole, la réunion abordera deux thèmes : la fiscalité et les dépenses publiques et l'organisation de l'état et des services publics.

Nous rappelons qu'aucun sujet purement local ne sera traité.

Des pistes aidant à la réflexion sont disponibles sur www.granddebat.fr (onglet Ressources)

Le débat sera animé par une personne référencée par la Préfecture, volontaire, respectant le principe de neutralité et ne participant pas aux échanges, sauf si elles détient une information avérée susceptible d'éclairer le débat.

Une restitution de la réunion est prévue. Elle sera publiée sur www.lavilledubois.fr et sur le site du Grand Débat pour figurer sur la synthèse nationale. Toutes les contributions seront prises en compte pour permettre une analyse approfondie à la fois quantitative et qualitative et ainsi nourrir une restitution placée sous le contrôle et la responsabilité de garants. Elles permettront de forger un nouveau pacte économique, social et environnemental et de structurer l'action du Gouvernement et du Parlement dans les prochains mois.

• C'EST AUSSI... DANS L'ACTUALITÉ •

VOS DÉMARCHES

Inscriptions sur les listes électorales

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles tout au long de l'année. Jusqu'à présent, pour pouvoir voter lors d'une élection politique, il était indispensable de s'inscrire avant le **31 décembre** de l'année qui précède le scrutin. Désormais, avec la loi du 1^{er} août 2016, le délai d'inscription sur les listes électorales a été prolongé.

Ainsi, pour pouvoir voter lors des élections européennes qui auront lieu le **dimanche 26 mai 2019**, il vous sera possible de vous enregistrer **jusqu'au 31 mars 2019**.

+ d'infos auprès du service Accueil-Etat civil, 01 64 49 59 49



NOUVELLES ACTIVITÉS

Au pied du "Péron", de la création à l'entretien de vos jardins

Après 25 ans de métier dans le domaine, Christophe Péron a installé son activité de paysagiste à La Ville du Bois et vous propose l'aménagement d'espaces verts, la réalisation de bassins aquatiques, la mise en place d'arrosage automatique et enterré mais également la petite maçonnerie paysagère. Vous pouvez également le contacter pour l'entretien de votre jardin, l'élagage et l'abattage des arbres.

Contact, Christophe Péron, 06 60 84 19 94, leperon@orange.fr

Alditech réalise vos diagnostics immobiliers

Installée à La Ville du Bois et exerçant sur le territoire depuis presque 10 ans, la société Alditech (RCS Evry 521217331) réalise tous les diagnostics immobiliers obligatoires à fournir lors d'une vente ou d'une location d'un bien immobilier. Les diagnostics visent avant tout à informer l'acquéreur ou locataire sur le futur logement et notamment sur l'installation complète électrique, l'installation gaz, le mesurage Carrez pour la vente ou Boutin pour la location, la performance énergétique, le plomb, l'amiante et l'état des risques naturels.

François Alix est à votre service tout au long de la démarche et vous apporte les conseils nécessaires pour mener à bien votre projet.

Disponible du lundi au samedi de 9h à 20h, vous pouvez nous contacter au 06 30 51 73 92 ou nous laisser un message alditech@alditech.fr

CARNAVAL PETITE ENFANCE Ohé Ohé matelots !

La capitainerie Petite enfance vous invite à participer au défilé des tout-petits le **vendredi 29 mars**, sur le thème de la mer.

Les petits matelots de 18 mois/3 ans, accompagnés de leurs parents, grands-parents... ou assistantes maternelles ont rendez-vous au « port d'attache », place de la mairie à 9h45.

Alors, à vos costumes marins et tenez bon la barre !!!

Renseignements, service Petite Enfance, 01 69 63 32 77



LE MÉMO DES FAMILLES

Dates limites de réservation pour les accueils de loisirs via le Portail famille

- **Vacances de printemps** (du 22 avril au 3 mai) jusqu'au dimanche 31 mars, minuit
- **Vacances d'été** (à partir du 8 juillet) jusqu'au dimanche 2 juin, minuit

Inscriptions scolaires pour la rentrée 2019/2020

Si vous avez un enfant né en 2016, rendez-vous au plus vite au service Educatif pour procéder à l'inscription. Nous pourrions ainsi préparer au mieux l'accueil des enfants dans les écoles avec les services de l'Education Nationale.

Documents obligatoires à présenter :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile sur La Ville du Bois
- Carnet de santé de l'enfant à jour du vaccin D.T.C.P.

Comment bien payer sa facture ?

Si votre enfant fréquente les dispositifs communaux, pensez à payer votre facture avant le 25 du mois (par exemple : mon enfant a fréquenté un service municipal en février, je pense à payer ma facture le mois suivant, avant le 25 mars).

Jusqu'à cette date, vous pouvez payer par Carte Bancaire sur le Portail Famille ou par tout autre moyen de paiement (chèque ou espèces avec appoint) auprès du service Educatif.

Après le 25, vous serez obligé(e) de vous acquitter de la facture auprès de la Trésorerie de Palaiseau. De plus, vos réservations concernant les séjours et les vacances scolaires ne seraient pas prises en compte jusqu'au règlement des factures. Pensez-y pour éviter ce désagrément !

IMPORTANT : Consultez régulièrement votre boîte mail car nous vous envoyons toutes les informations et les rappels utiles.

• RDV... DE LA PETITE ENFANCE •

Camion PMI «Le baladin»

Consultations

par le médecin

Vendredi 22 mars, de 9h à 16h

Permanence

"pesée et conseils"

Vendredi 15 mars, de 9h à 12h

Sur le parking de l'Escale (chemin des Berges). Prendre rendez-vous au 06 80 72 81 94.

Biblio-bébé

Mardi 12 mars, de 10h à 11h

Matinée réservée aux

3 mois - 3 ans à la découverte

de albums pour tout-petits.

Bibliothèque

(11 bis rue des Ecoles)

Contact : 01 64 49 59 41,

bibliotheque@lavilledubois.f

Programme de l'accueil parents-enfants « 1, 2, 3 Soleil »

Espace de jeu, de paroles, de rencontres et d'échanges, réservé aux enfants de moins de 4 ans, non scolarisés, accompagnés d'un ou deux adultes familiaux. Accueil libre et gratuit.

Les vendredis de 8h45 à 11h à

l'Espace «Les Lutins du Bois»,

en face de l'Escale. Sans réservation.

Vendredi 15 mars :

jeux libres / petit déjeuner

Vendredi 22 mars :

atelier "Les P'tites Mains" spécial Carnaval

Vendredi 29 mars :

Carnaval de la Petite Enfance

(rendez-vous à 9h45 place de la Mairie)

Renseignements : 01 69 63 32 72.



MUSIQUE

Denis Grotsky en concert



Samedi 23 mars, 20h30
Eglise Saint-Fiacre
Participation au chapeau
Renseignements, service
Culturel 01 64 49 55 40

Le virtuose de la musique classique, Denis Grotsky, vous proposera **Tableaux d'en France**, un récital interprété au piano au cœur de l'église Saint-Fiacre.

Compositeur et pianiste, Denis Grotsky est né en 1983 à Vilnius dans une famille de musiciens. Il débute sa carrière de pianiste à l'âge de 6 ans, en 1989. Entre 1998 et 2004 il remporte plusieurs prix nationaux et internationaux de piano. En 2011, il termine son doctorat avec le titre de Docteur en Musicologie. Tout en poursuivant ses études, Denis Grotsky a exercé des activités d'organisateur dans le domaine musical : à partir de 2008 il est l'assistant de l'attaché culturel de l'Ambassade de Lituanie en Russie. Puis, en 2010, il devient l'assistant de l'Ambassadeur pour les affaires culturelles. A ce titre, il a organisé plus de 50 manifestations culturelles en Russie. Il compose également de la musique pour films. Depuis 2011, Denis Grotsky réside à Paris où il poursuit ses activités musicales.

ANIMATION

Prêts pour le carnaval de Bineau ?

Il est temps de préparer votre costume pour le carnaval de Bineau. Rendez-vous le samedi 30 mars à partir de 13h !

13h00 atelier maquillage au Micado (16 chemin des Berges) par la troupe des Roussettes. Les parents sont également les bienvenus pour maquiller leurs enfants !

14h45 Ma télé va craquer Spectacle à l'Escale (14 chemin des Berges) préparé par les animateurs des accueils de loisirs. Entrée libre et gratuite.

C'est l'histoire d'une famille qui va passer son temps à zapper et se battre pour la télécommande. Un spectacle où les programmes TV préférés des parents et des enfants



vont se mélanger et être tournés en dérision !

L'occasion d'aborder le thème de l'accès aux écrans (télé, jeux vidéo...) auprès des enfants sous forme de parodie, de danse et de théâtre, afin de les sensibiliser aux effets néfastes que

peuvent engendrer leur utilisation.

16h15 départ du défilé

17h00 bûcher Place Beaulieu et goûter et animations.

Événement tout public

Renseignements, service Culturel
01 64 49 55 40

ESCALE'N JAZZ

Hommage à Nougaro

L'événement phare de La Ville du Bois revient du **5 au 7 avril** à l'Escale. Retrouvez une programmation musicale toujours aussi jazzy avec cette année, quelques notes en hommage à Nougaro.

Vendredi 5 avril 21h, Music Side Story (spectacle musical organisé par Music'All du Bois)

Samedi 6 avril 20h30, M-L Céliste & Frenchy's, suivi par le Woodtown Orchestra

Dimanche 7 avril 16h, Rencontres chorégraphiques (avec la coordination de Danse et Gym du Bois)

+ d'infos et billetterie sur www.lavilledubois.fr
et auprès du service Culturel, 01 64 49 55 40
culture.sport@lavilledubois.fr
Escale, 14 chemin des Berges
Suivez l'événement sur Facebook :
www.facebook.com/escalenjazz



Deux nouveaux événements à noter dans vos agendas !

Samedi 13 avril

FOULÉE FAMILIALE (nouvelle formule)
Rendez-vous aux services Techniques à 8h30 pour le nettoyage des bois, puis à 10h45 au stade de football pour la Foulée familiale. Un pot clôturera la manifestation.

Samedi 11 mai, de 9h à 13h

TROC DE PLANTES
Venez troquer vos plantes annuelles, vivaces, potagères, graines, arbustes, pots et petit outillage de jardinage.
Parking du Micado, 16 chemin des Berges

VIDE-GRENIERS

Deux brocantes en 2019



Cette année, deux brocantes seront organisées dans le centre-ville, rue du Grand Noyer, Grande Rue et avenue de Beaulieu, les dimanches 19 mai et 1^{er} septembre.

Les inscriptions s'effectuent auprès de Romuald Brocante.

Tarifs : Urbisylvains 6 € le mètre (minimum 3 mètres linéaires) / Extérieurs 8 € le mètre (minimum 3 mètres linéaires) / Avec voiture : 5 mètres linéaires / Avec fourgon 7 mètres linéaires.

Romuald Brocante 06 18 71 59 00.

Des permanences auront lieu en mairie.

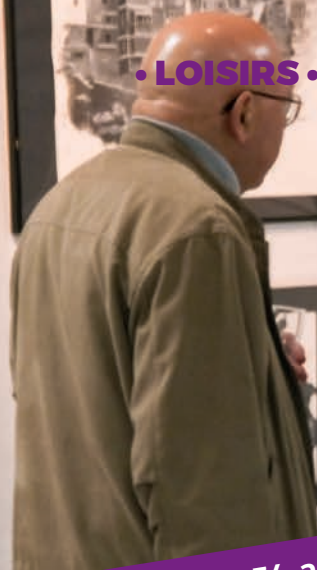
BIBLIOTHÈQUE

Découvrez le monde d'Anuki

Le samedi 6 avril, les enfants à partir de 3 ans ont rendez-vous avec Anuki ! Les Bibliothécaires organisent une présentation de la BD sans texte "Anuki" et liront le kamishibai "Anuki, duel dans la plaine", qui raconte les péripéties du petit indien à la poursuite de son cheval. Gratuit, sur inscription auprès de la Bibliothèque, 01 64 49 59 41.



Œuvre n°103
"Les gens"
Exposé
Après 20/10/2018



RETOUR SUR

Du 1^{er} au 3 février, 34 artistes locaux ont exposé leurs œuvres (sculptures, peintures...) à l'Escale. Lors de cette édition parainée par Jipé Bocquel, les Urbisylvains ont ainsi pu apprécier une exposition d'une grande qualité, et décerner leur prix coup de cœur. Voici les résultats.



Prix du jury

SCULPTURE
Henri Hadida
« Adolescent de la vallée de l'Omo »



Prix du jury

PEINTURE
Jean-Claude Jouvin
« Les montagnes de la lune »



Prix du Lion's Club de Montlhéry

Agnès Burguière
« Riomaggiore »



Prix du public

SCULPTURE
Raphaël Santamaria
« Endormie »



Prix du public

PEINTURE
Jean René Laffond
« Born in space »



MÉDAILLES DE LA VILLE

Quatre Urbisylvains honorés

Cette année, la Ville a tenu à marquer sa reconnaissance pour l'engagement de quatre Urbisylvains au sein du secteur associatif. A ce titre, le Maire leur a décerné la plus grande distinction honorifique, la médaille de la Ville, lors de la cérémonie des vœux du 25 janvier dernier.

Paule Roussin

Arrivée avec sa famille à La Ville du Bois en 1976, elle s'investit, au décès de son époux en 2010, en qualité de trésorière au Syndicat d'Initiative, dirigé par M. Jacques Philippot.

Un peu plus tard, elle s'investit dans l'association des Anciens Sapeurs Pompiers, dont le président est Martial Coyard, puis en tant que trésorière de l'association des Anciens Combattants (FNACA) aux côtés du président Jean Horvath d'une part, et du Foyer des Anciens dont la présidente est Evelyne Charcouchay, d'autre part.

Après la cession d'activité du Syndicat d'Initiative, Paule Roussin devient trésorière de l'association Transmettre avec Jacques Philippot, président.

Françoise Arnould-Laurent

Françoise Arnould-Laurent est arrivée avec sa famille en 1978. Elle s'est investit dans la paroisse et le catéchèse en animant notamment un groupe d'ado "Ado d'âne".

Elle fut ensuite présidente de l'association Parents d'élèves autonomes.

Adhérent en tant que membre fondateur à l'association des Roussettes, Françoise Arnould-Laurent y fut actrice et couturière, retrouvant ainsi son métier exercé autrefois chez Dior.

Elle occupa les mêmes fonctions au sein de l'association Renaissance et Culture, puis La Scène des bois. Au total, elle réalisa avec ses collègues environ 300 costumes pour les besoins de ces associations.

Françoise a également été présidente de l'association Décore-moi pendant 10 ans et y est toujours présente en tant qu'animatrice couture. Enfin, elle est aussi animatrice pour l'association Astula du Bois.

Jean-Luc Seiller

Jean-Luc Seiller est entré dans l'association des Cadets en 1979, 2 ans après son fils, qui y était tambour. Aujourd'hui cela fera 40 ans. Il y apprit le clairon, le cor et la trompette sous la direction du chef de musique Martial Coyard.

Lors de l'adhésion de son deuxième fils, la famille toute entière est alors investie dans l'association, car Madame Seiller prit en charge les répétitions des majorettes et l'entretien des tenues.

En 1982, il est élu Président des Cadets succédant ainsi à Emile Delaune. A l'époque, l'association comportait une section majorettes d'un très bon niveau qui effectuait de nombreuses sorties en Ile-de-France.

En 1992, pour des raisons professionnelles, il laisse la présidence à Bernard Bouillet, mais y reste en tant que musicien. Jean-Luc Seiller est d'ailleurs présent à chaque commémoration officielle.

Bernard Bouillet

Arrivé dans la région parisienne en 1972, la famille Bouillet, composée de 3 enfants, devient urbisylvaine en 1983. Ses enfants ont fait partie de l'association des Cadets dès cette époque. En tant que parent, il est bien sûr sollicité pour aider aux événements, dont le bal annuel, mais aussi pour remplacer le cymbalier ou la grosse caisse.

Tant et si bien qu'il se retrouve, en 1992 après le départ de Jean-Luc Seiller, Président de l'association. La période qui suit est assez difficile. Les déménagements, les contraintes liées aux activités professionnelles font décroître le nombre de musiciens. La barre est quand même redressée avec l'aide d'Alain Coudray qui faisait partie des troupes de marines.

En 2000, l'arrivée de Jacques Vasseur, qui œuvre pour le rapprochement avec le conservatoire de musique, apporte un sang nouveau. Epaulé par la mairie, profitant des cours du conservatoire sous la direction de Pierre Lemaître, l'actuel directeur, l'activité des Cadets est alors relancée d'une manière durable.

En 2015, le Big Bang, sous la conduite de Pierre Lemaître, et la chorale dirigée par Anne Boiral, rejoignent l'association qui devient Music'All du Bois en 2016.

L'association des Cadets, conservant la fanfare, continue à assurer assidûment les différentes commémorations organisées dans la Ville.

PUCES DES COUTURIÈRES

Un événement inédit pour les couturières



Suivez l'événement sur Facebook

<https://www.facebook.com/events/2080026712084831/>

Pour la première fois à La Ville du Bois, l'association Décore Moi vous invite aux Pucés des Couturières & Loisirs Créatifs. Venez découvrir des créations faites à la main (carnets de voyage ou objets décoratifs) et trouver des matières premières comme du tissu au mètre, du tissu wax, du fil de brodeuse ou de machine à coudre, du fuseau etc. Certaines adhérentes de Décore Moi organisent également un vide dressing de couture, l'occasion de dénicher des bonnes affaires !

L'association tiendra également un stand de restauration (boissons, tartes salées et gâteaux), de quoi passer un très bon moment !

Rendez-vous le 17 mars, de 10h à 18h, au 1^{er} étage de l'Escale, 14 chemin des Berges.

Entrée gratuite

ANCIENS COMBATTANTS D'ALGÉRIE

Demandez votre carte

Si vous avez servi entre le 2 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964, vous pouvez postuler à la carte d'ancien combattant. Votre présence militaire dans un pays devenu indépendant est considérée comme OPEX. Cette reconnaissance est effective dès le 1^{er} janvier 2019. Détenir la carte d'ancien combattant donne droit à la retraite d'ancien combattant, à une demi-part fiscale à partir de 74 ans (demi-part accordée à la conjointe si l'ancien combattant en a bénéficié avant son décès) et le pass Navigo à taux très réduit (5 zones Île de France, métro parisien et réseau de bus).

Pour tout renseignement et dossier à remplir, adressez-vous à la FNACA : Jean Horvath au 01 69 01 85 60

IMAGES ET PALABRES

Quelles solutions contre le racisme ?



Rendez-vous le dimanche 24 mars pour l'événement Images et Palabres organisé par l'association Mozaïq. Cette manifestation clôturera la Semaine nationale d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme.

14h30 : Accueil

15h-16h30 : Projection du film La Marche de Nabil Ben Yadir
Le film raconte une histoire vraie qui se passe en 1983, dans une France en proie à l'intolérance et aux actes de violence raciale, trois jeunes adolescents et le curé des Minguettes lancent une grande Marche pacifique pour l'égalité et contre le racisme, de plus de 1000 km entre Marseille et Paris. Malgré les difficultés et les résistances rencontrées, leur mouvement va faire naître un véritable élan d'espoir. 100 000 personnes sont venues de tous horizons les attendre place de la République le 3 décembre. Un événement qui donnera à la France un nouveau visage. Une discussion ouverte posera la question du racisme aujourd'hui en France. Quelles solutions pour lutter au quotidien contre le racisme ? Quels outils les associations peuvent-elles développer pour agir localement ?

Nous espérons la présence d'acteurs de cette marche et la présence de la sociologue Magali Crochard de l'association Expression de France.

Avec le soutien de la DILCRAH.

16h30-18h : Goûter

Escale, 14 chemin des Berges

Événement gratuit, ouvert à tous

EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Les groupes représentés au sein du conseil municipal disposent d'une tribune d'expression libre dans le journal municipal. Les propos tenus sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs. Retrouvez l'ensemble des tribunes sur www.lavilledubois.fr

Vivre Autrement

Chères concitoyennes, chers concitoyens, Quel remue-ménage en France en ce moment ! Les gilets jaunes, les affaires, les débats petits et grands, les dérives des partis politiques, les difficultés internationales ; brexit, élection frauduleuse ou refusée dans différents pays du monde... Mais plus un mot sur l'environnement alors qu'il est urgentissime que ce soit la priorité de tous les pays du monde. On s'attriste de la disparition des insectes, des oiseaux, des abeilles mais cela reste à l'état émotionnel alors qu'il faut agir vite et bien si l'espèce humaine veut continuer à exister. J'ai réfléchi, tel un colibri, à faire ma part. Exit les bouteilles en plastique, bienvenue aux pots de yaourt en verre, retour à la savonnette, au démaquillage avec un gant de toilette (je garde un petit coton pour la fin), virée à Emmaüs pour l'achat de vêtements ou d'objets d'occasion... Ce sont juste de nouvelles habitudes qui ont nécessité un court temps d'adaptation. Et vous tous quels colibris êtes-vous ?

Dites le moi et je m'engage à publier vos gestes.

Le printemps arrive. Retournons à la binette et oublions les pesticides, herbicides, fongicides et tous leurs copains en...cides.

Bien cordialement



Véronique Pujol

EDVDB

Texte non parvenu

EXPRESSION DES CONSEILLERS DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

UCVB

Les élections de mars 2020 approchent. Une nouvelle équipe UCVB se met en place et le site internet www.UCVB.fr va être réactualisé dans les prochaines semaines. Nous vous remercions de nous avoir fait confiance pour vous représenter et gérer les affaires de la commune. Malgré les difficultés financières rencontrées au cours de ce mandat (liées à la baisse drastique des dotations de l'Etat) nous avons pu continuer à répondre aux besoins, en matière de service publics et d'équipements. La Ville doit continuer à se transformer et adapter cette évolution à nos capacités locales. Un certain nombre de projets émergent. Nous invitons toutes les personnes intéressées par la vie locale à nous rejoindre (contact@ucvb.fr)

Pour la liste UCVB,
Dimitri Lavrentieff
Adjoint au maire



Les élus reçoivent les Urbisylvains sur rendez-vous : ☎ 01 64 49 59 40

Maire : Jean-Pierre Meur

Adjoints au maire :

Jacky Carré, Travaux, voirie, bâtiments publics, sécurité des bâtiments
Anne Berchon, Petite enfance et jeunesse
Frédéric Delattre, Éducatif
Martine Peureux, Culture, associations culturelles, festivités et jumelage
Marcel Brun, Finances et infrastructures
Marie-Claude Mortier, Sports
Dimitri Lavrentieff, Communication, nouvelles technologies, liaison avec les habitants des quartiers
Marie-Claude Karnay, Solidarité et affaires sociales

Conseillers municipaux :

Maurice Bourdy, Suivi technique des manifestations culturelles et sportives, cérémonies commémoratives, sécurité des bâtiments
Michel Charlot, Urbanisme
Robert Arnould-Laurent, Très haut débit, système d'informations géographiques (SIG)
Claude Lepetit, Affaires communales relatives à certaines missions financières
Eliane Ciret, Relations avec le CLIC, portage des repas, aide à domicile

Nicole Lebon, Emploi et insertion
Catherine Jouan, Relations avec les bailleurs sociaux, instruction des demandes de logements aidés
Ibrahim Osseni, Développement économique
Patrick Bourillon, Déploiement des manifestations culturelles et sportives
Christelle Derchain, Environnement, cadre de vie, liaisons douces
Sylvie lafrate

Stéphanie Régnault
Claude Thiroux, Transports, covoiturage, accessibilité, performances énergétiques
Sandrine Bouillet
Nicole Hermitte
Véronique Pujol
Micheline Gesbert
Patrick Brechat
Arnaldo Giarmama
Jocelyne Cloirec

État civil

Bienvenue

3 janvier : Chloé GEFROY BRYON
 8 janvier : Isaac KOUSSIMBISSA
 12 janvier : Matteo RANQUE
 18 janvier : Eleanor PROD'HOMME
 25 janvier : Layane JOUIL

Félicitations

5 janvier : Imane BENSALAH et Tony BOUGIS dit DUMESNIL

Condoléances

5 janvier : Renée SENECAIRE veuve LENOIR
 12 janvier : Kaddour DRISSI
 15 janvier : Claude GUERIN
 22 janvier : Edgarda FEDRIZZI veuve ZANELATO
 27 janvier : Amélie TURLAIS

Disparition de Jean-Pierre Lentignac



Nous venons d'apprendre la disparition de Jean-Pierre Lentignac, décédé brutalement le 5 février dernier. Après une carrière bien remplie et aux facettes multiples, il était devenu correspondant au journal Le Republicain depuis 19 années. A ce titre, il côtoyait de très nombreuses

associations locales et intercommunales. Nous présentons nos sincères condoléances aux membres de sa famille.

Le conseil municipal

• UTILE •

La Mairie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h30
 Mercredi et samedi de 8h30 à 12h15

Place du Général de Gaulle - 91620 La Ville du Bois
 Tél. : 01 64 49 59 49 - www.lavilledubois.fr

PERMANENCES

Aide aux victimes -

Renseignements : 01 60 78 84 20 ou sur www.mediavipp91.fr

Assistante sociale - Permanence sur rendez-vous au CCAS, 23 rue du Grand Noyer. Contact : Maison Départementale des Solidarités, 01 64 86 11 10.

Accueil, écoute et soutien des jeunes -

Pour les jeunes de 12 à 25 ans. Questions de scolarité, d'emploi et de santé. Inter'Val, 29 chemin des berges, 01 64 49 00 76.

Accompagnement administratif et juridique -

Permanence gratuite tous les 15 jours, sur rendez-vous, au CCAS (23 rue du Grand Noyer). Contact : 01 69 63 32 79.

Permanence de médiation -

Information, écoute, orientation. Sur rendez-vous au 01 64 49 59 40. Mairie, place du Général de Gaulle.

Permanence OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Des conseils techniques, un appui administratif et des aides financières pour rénover votre logement. Renseignements au 01 60 78 17 11.

Avocat - Consultation gratuite sur rendez-vous à la Maison de l'Avocat à Evry. Contact : 01 60 77 11 88

CAF - Evry (1-3 impasse Alexis Trinquet), du lundi au vendredi de 8h30 à 16h (le mercredi uniquement sur rendez-vous). Tél. : 0 810 25 91 10.

CPAM - Arpajon (15 rue Jules Lemoine) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h. Tél. : 36 46.

Notaire - Consultation sur rendez-vous, gratuite et anonyme, par la chambre des notaires de l'Essonne.

Mardis 12 mars et 2 avril, à Evry. Contact : 01 60 78 01 27 ou www.chambre-essonne.notaires.fr

Maison de justice et du droit

Des professionnels du droit vous accueillent gratuitement pour vous conseiller en cas de litiges. 01 64 86 14 05 du lundi au vendredi 9h-12h/13h30-17h30. Rue des Bergères 91940 Les Ulis.

Ma commune, ma santé -

Complémentaire santé communale. Informations sur www.macommunemasante.org ou au 05 64 10 00 48 (prix d'un appel local), du lundi au vendredi de 9h à 18h. Permanence au CCAS (23 rue du Grand Noyer) le mardi 18 décembre de 14h à 18h.

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

La permanence parlementaire de **Marie-Pierre RIXAIN**, députée de la 4^e circonscription de l'Essonne, située au 134 rue du Président François Mitterrand 91160 Longjumeau, est ouverte au public les lundis et jeudis de 9h à 12h, sur rendez-vous les autres jours. Madame RIXAIN reçoit sur rendez-vous le 1^{er} vendredi de chaque mois.

Contact : mprixain.perm@orange.fr, 01 69 81 70 35

URGENCES

- **Urgences** : 112
- **Pompiers** : 18
- **Samu** : 15
- **SOS médecins** : 0 826 88 91 91
- **Pharmacie de garde** (nuit, dimanche ou jour férié) : contacter le commissariat de police d'Arpajon au 01 69 26 19 70
- **Police** : 01 64 49 55 60 ou 17
- **Gendarmerie** : 01 69 63 25 00
- **Eau** : 0 977 40 11 42
- **Electricité** : 0 972 67 50 91
- **Gaz** : 0 800 47 33 33

RAMASSAGE DES DÉCHETS

- **Ordures ménagères** : lundi et jeudi
- **Emballages ménagers (plastique, carton, papier, métal...)** : mercredi
- **Verre** : un lundi sur deux (semaines impaires)
- **Déchets végétaux** : reprise en avril
- **Encombrants** : 1^{er} vendredi du mois
- **Déchèteries** :
 Nozay : 01 69 63 81 10 (fermée le mardi et le jeudi)
 Ste Geneviève des Bois : 01 60 16 60 67
 St Michel sur Orge : 01 60 16 01 66
 Morangis : 01 69 09 57 18

i Contact : 01 69 74 23 50
contact@siredom.com

LES TRANSPORTS EN COMMUN

- **Navette gratuite** : du mardi au samedi ; circulation en centre ville et vers les zones commerciales ; rejoint les lignes de bus DM 17, DM 151, 152, 153.
- **Lignes de bus DM 151, 152, 153** : pour aller à Paris (Porte d'Orléans), à Massy (RER B) ou vers Arpajon.
- **Lignes de bus DM 17** : pour rejoindre la gare d'Epinaux-sur-Orge (RER C) et le collège Louise Weiss à Nozay
- **i** Horaires et parcours : lavilledubois.fr
 > Côté pratique > Transports

• AGENDA •

• Samedi 30 mars,
à partir de 13h •

Carnaval de Bineau

Rendez-vous à 13h au Micado pour un atelier maquillage avant le spectacle à l'Escale à 14h45 "Ma télé va craquer". A 16h15, le défilé commence et emmène Bineau au bûcher place Beaulieu. Escale, 14 chemin des Berges



Du 15 au 22 mars, de 16h à 20h

• **Exposition de l'Atelier des Mirettes** •

Escale, 14 chemin des Berges
Dessins, peintures, sculptures des adhérents sur le thème des Z'Animos.

Dimanche 17 mars, de 10h à 18h

• **Puces des couturières et loisirs créatifs** •

Escale, 14 chemin des Berges
Tissus au mètre, objets décoratifs, fil de brodeuse, machine à coudre... et vide dressing de couture. Restauration sur place. Entrée gratuite

Mardi 19 mars, 18h30

• **Cérémonie patriotique du 19 mars 1962** •

Rassemblement place de la Mairie
Commémoration en souvenir des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

Samedi 23 mars, 20h30

• **Concert de Denis Grotzky** •

Eglise Saint-Fiacre
Tableaux d'en France, concert de musique classique.
Participation au chapeau
+ d'infos, service Culturel, 01 64 49 55 40

Dimanche 24 mars,
à partir de 14h30

• **Images et Palabres** •

Escale, 14 chemin des Berges
Organisé par l'association Mozaïq.
Projection du film La Marche de Nabil Ben Yadir, discussion ouverte et goûter

Vendredi 29 mars, 9h45

• **Carnaval de la Petite Enfance** •

Place du Général de Gaulle
Rendez-vous devant la mairie pour les enfants de 18 mois à 3 ans et leurs accompagnateurs, le défilé partira en direction du Petit Gymnase où des animations et une collation attendront les petits matelots.

Samedi 30 mars, à partir de 13h

• **Concours de Belote** •

Foyer des Anciens, 20 rue Ambroise Paré
Ouvert à tous, inscriptions sur place à partir de 13h
Participation 8€
Début du concours à 14h
Nombreux lots à gagner
Buvette et gâteaux faits maison

• **AVRIL EN BREF** •

Du 5 au 7 avril : Escale'N jazz
Samedi 6 avril : animation jeunesse à la Bibliothèque
Samedi 13 avril : Foulée familiale
Samedi 13 avril : soirée-théâtre "Aventures au Tibet"